



*Association Vers la Vie pour l'Education des Jeunes*

---

# **Rapport d'activité 2020**

## **Les Amandiers**

Date de publication 01/04/2021

# SOMMAIRE

---

CADRE D'INTERVENTION.....	3
<b>2020</b> EN SYNTHÈSE .....	7
CHIFFRES CLEFS .....	11
TEMOIGNAGES SUR L'ACTIVITE.....	16
RAPPORT BUDGETAIRE.....	19

# CADRE D'INTERVENTION

## L'Association

L'AVVEJ, créée en 1952, est une association reconnue d'utilité publique.

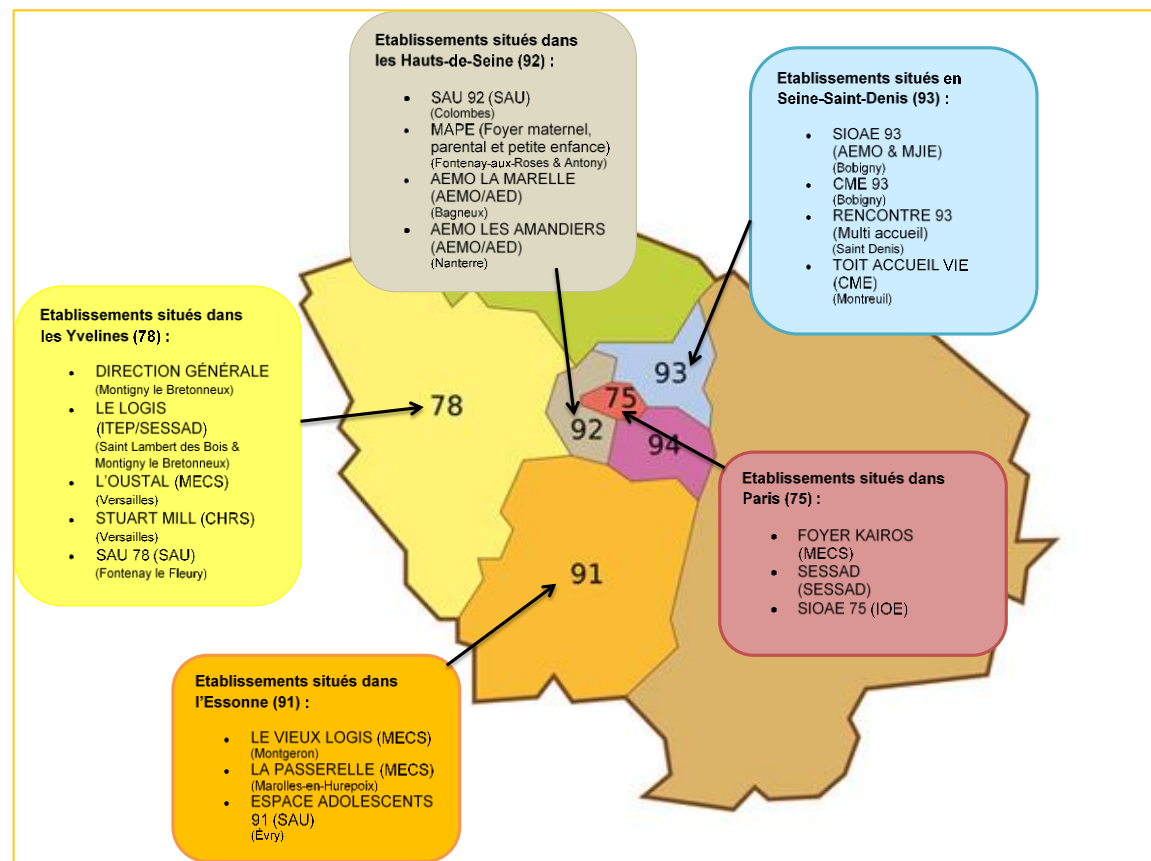
Elle est implantée dans 5 départements Franciliens avec **130 membres associés, 18 établissements, 750 salariés**, qui accompagnent **4000 enfants et adultes** par an.

Le projet associatif est construit autour de 4 options fondamentales qui inspirent les projets de chaque établissement :

- Le pari d'un avenir pour tous
- L'engagement aux côtés des personnes accueillies
- Le développement d'une solidarité humaine et institutionnelle
- Une exigence au service des personnes accueillies

L'AVVEJ anime et développe des actions à destination des enfants, adolescents et adultes à travers :

- La prévention et le soin dès la petite enfance
- L'accueil et la protection, des enfants des adolescents et des adultes
- Le soutien aux parents et à la famille
- L'éveil aux savoirs et l'accompagnement vers l'insertion
- Le développement de la vie sociale et de la citoyenneté



Le service de protection de l'enfance « Les Amandiers » intervient à la demande du juge des enfants ou de l'Aide Sociale à l'Enfance pour exercer des mesures éducatives, AEMO ou AED, au bénéfice d'enfants âgés de 0 à 18 ans. Ce service, situé rue des Amandiers à Nanterre, accompagne les familles résidant dans le centre et le nord du Département des Hauts-de-Seine.

Nos missions : Permettre l'amélioration de la situation des enfants par l'accompagnement des familles dans l'évaluation de leurs difficultés, afin de favoriser l'émergence de solutions adaptées aux besoins des enfants en termes de développement physique, affectif, intellectuel et social.

Capacité d'accompagnement : 168 enfants pour 7 postes éducatifs

L'Assistance Educative en Milieu Ouvert est une mesure judiciaire civile, ordonnée par le juge des enfants, au bénéfice d'un enfant dont la famille n'est plus en mesure de le protéger, de l'éduquer, et dont la santé, la moralité ou la sécurité sont en danger, ou dont les conditions d'éducation ou de développement physique, affectif intellectuel et social sont gravement compromises

Cette mesure consiste en l'intervention d'un travailleur social (éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants) pour une durée variable (de 6 mois à 2 ans) et renouvelable. Cet accompagnement se réalise à travers des rencontres régulières avec les différents membres de la

famille concernés par la mesure, pouvant s'effectuer au service, au domicile de l'enfant, à l'extérieur. Le travailleur social est tenu au secret professionnel comme l'ensemble du service.

L'éducateur référent de la mesure est également amené à rencontrer toutes les personnes en contact direct avec l'enfant (personnel de crèches, d'établissements scolaires, médecins, assistantes sociales de secteur, professionnels de tutelle aux prestations, personnels hospitaliers, de services éducatifs de prévention, de soins...) afin d'étayer son travail et accéder à une vision globale du contexte de vie de l'enfant. Il doit en avertir la famille et tenter d'obtenir son accord.

Dans l'objectif d'affiner l'évaluation des difficultés rencontrées par la famille et d'adapter au plus juste les perspectives et les moyens de mettre un terme la situation de danger, le travailleur social référent s'entretient régulièrement avec la psychologue également en charge de la mesure.

À l'échéance de la mesure, en réunion dite « clinique », l'équipe éducative, la directrice adjointe et les psychologues prennent en compte les éléments recueillis tout au long de la mesure, l'évolution de la situation en fonction des objectifs de travail préconisés par le juge des enfants et élaborent de nouvelles propositions. Ce travail d'équipe permet à l'éducateur référent de rédiger un rapport au juge des enfants afin de rendre compte de l'impact de son action sur la situation de l'enfant. Le Juge convoque la famille et le service en audience afin de décider de la suite à donner à la mesure : renouvellement ou mainlevée.

Une mesure d'AEMO s'impose à la famille (même si celle-ci fait appel de la décision). Elle est financée par le Conseil Départemental.

Lorsque la notion de danger s'est dissipée et que l'adhésion de la famille est acquise, un suivi éducatif peut s'avérer toujours nécessaire.

Dans ce cas, une mesure d'aide éducative à domicile (AED) peut être proposée à la famille. Il s'agit d'un contrat signé entre la famille et le Conseil Départemental. Par conséquent, le juge des enfants n'est plus saisi et le dossier judiciaire est clos.

#### L'Aide Educative à Domicile est un accompagnement éducatif.

Il s'effectue à la demande des parents, sur proposition de professionnels ayant observé des difficultés pour un enfant ou à la suite d'une information préoccupante (IP). Cette mesure administrative est contractuelle. Elle nécessite donc l'accord des parents.

Dans les Hauts-de-Seine, la formalisation de ce contrat n'est plus réalisée en présence d'un cadre du Département mais avec un représentant de l'association désignée par celui-ci pour exercer l'AED ; indéniablement, ces nouvelles modalités entraînent de la confusion pour la famille.

Cette mesure éducative de protection de l'enfance vise le bien-être de l'enfant fondé sur des relations familiales et un développement physique, intellectuel, affectif et social de qualité, à travers un soutien des parents dans leurs fonctions parentales. L'éducateur référent accompagne la famille à

partir des mêmes modalités d'intervention qu'en AEMO, toujours avec l'accord des parents à l'origine de la demande d'aide. A l'échéance de la mesure, proposée pour un an, les propositions élaborées en réunion « clinique » par l'équipe sont soumises aux parents. La poursuite de l'accompagnement éducatif implique leur accord.

## 2020 EN SYNTHÈSE

## ■ LES FAITS MARQUANTS

Le confinement brutal de la population a nécessité comme partout une adaptation du travail dans des délais particulièrement courts. Cette situation a permis de démontrer la capacité du service et de chacun de ses membres à la réactivité pour mettre en place une organisation en télétravail : une réunion du service le 17 mars a fait émerger les grandes lignes de cette nouvelle organisation dans laquelle chacun s'est investi avec dynamisme et engagement. Au fil des jours suivants, les nouvelles procédures se sont affinées : mise en service de téléphones portables professionnels pour l'équipe éducative et le secrétariat, distribution d'ordinateurs portables pour les salariés n'en possédant pas, utilisation de leurs outils personnels pour ceux qui en avaient (ordinateurs, imprimantes), mise en place d'une présence régulière d'un salarié au service pour le traitement du courrier.

Comme partout, les moyens de communication à distance se sont développés, d'abord dans l'urgence par le biais des réseaux sociaux (Skype, Whatsapp) puis par Teams pour une meilleure sécurité des données. Si les premières réunions cliniques et de fonctionnement par Teams nous ont procuré des moments de détente voire de fous rires du fait de situations rocambolesques, au fil des jours, le temps passé à résoudre les problèmes informatiques des uns ou des autres et le manque de fluidité dans la communication est devenu plus pesant. Néanmoins, l'utilisation de la visio a permis l'apprentissage pour certains du respect de la parole de tous !

Quoi qu'il en soit, cette expérience du travail à distance s'est révélée très enrichissante. Chacun a beaucoup travaillé durant cette période et a pu expérimenter les intérêts et les inconvénients d'une frontière plus poreuse entre vie professionnelle et vie personnelle. L'équipe dans son ensemble s'est montrée particulièrement heureuse de se retrouver en présentiel, dès lors que cela a été possible, montrant que le travail à distance, chacun chez soi hors du regard des autres, finit par créer des tensions.

## ■ REGARD(S) SUR L'ACTIVITE REALISEE

Le déficit d'activité en termes de journées est cette année encore à mettre en lien avec la vacance, durant les neuf premiers mois de l'année, du 7<sup>ème</sup> poste de travailleur social, pour lequel le recrutement n'a fini par être concluant que début octobre.

Depuis l'arrivée de ce 7<sup>ème</sup> travailleur social, l'activité a repris de manière satisfaisante, puisque l'on constate une augmentation significative du nombre d'enfants accompagnés au long de l'année (248 en 2020, pour 224 en 2019), ainsi que du nombre de mineurs suivis au 31 décembre (175 en 2020, contre 140 en 2019).

On constate encore et toujours une baisse du nombre des mesures d'AED : en 2020, ces accompagnements n'ont représenté que 10% de l'ensemble des mesures, et l'on remarque que plus aucune demande ne nous est parvenue après le mois de mars. Ces dernières, provenant quasi exclusivement du SST6 (Nanterre), nous sont arrivées en nombre dans le contexte du départ imminent à la retraite de la responsable qui se faisait fort de parvenir à traiter les dossiers d'AED en attente parfois depuis plusieurs mois. Cette situation questionne sur l'ampleur de la désorganisation des SST depuis la « refondation » de l'ASE du 92. Les postes longtemps vacants, tant au niveau des responsables que des travailleurs sociaux et agents administratifs nous semblent pouvoir expliquer, au moins en partie, ce déficit de demandes, d'autant plus inquiétant que l'on nous assure que les signalements, et notamment le nombre des appels au 119, auraient explosé durant le confinement. Que sont devenus ces appels à l'aide ? Les signalements ont-ils pu être traités, les situations de danger évaluées ?



## ■ LES PERSONNES ACCUEILLIES ET L'ACCOMPAGNEMENT

Cette année a été marquée par une évolution significative de la tranche d'âge moyenne vers des mineurs plus âgés qu'auparavant. En 2019, 27% des mesures s'adressaient à des enfants de 0 à 6 ans, en 2020 seulement 11%. En 2019, 23% des enfants accompagnés étaient âgés de 13 à 18 ans, en 2020 ils sont 43% ! Cette évolution marquante semble pouvoir être mise en lien avec les nouvelles entrées au 4<sup>ème</sup> trimestre concernant, pour beaucoup, des adolescents voire quasi jeunes majeurs de retours de placement.

Certaines de ces mainlevées de placement ont été ordonnées suite au constat d'expériences positives vécues par un nombre conséquent de mineurs ayant « fugué » dans leur famille durant le confinement et y étant resté ensuite. Dans ces situations, c'est le passage à l'acte des mineurs qui a permis de démontrer la possibilité d'un retour en famille, et non le travail d'accompagnement de l'ASE auprès des parents.

Pour d'autres, le retour au domicile s'est avéré nécessaire du fait d'une mise en danger des mineurs plus grave sur leurs lieux de placement (hébergements en hôtel) qu'au sein de leur famille.

De notre côté, très peu de placements ont été sollicités. Et moins encore ont été ordonnés. Si les situations de danger semblaient aux juges avérées, la situation calamiteuse de l'ASE, le manque de suivi des jeunes et de leur famille, le défaut de places dans des structures adaptées aux besoins repérés des enfants, ont amené certains magistrats à considérer le placement comme pouvant mettre plus en danger encore les enfants qu'une réponse au sein de la famille.

## ■ FOCUS SUR LES PROJETS REALISES

Une période peu propice à la réalisation de nouveaux projets.

La période a nécessité une adaptation aux besoins du moment. Ainsi, durant le confinement entre mars et mai 2020, l'équipe éducative s'est mobilisée auprès des familles dans l'objectif de leur apporter des conseils en matière d'activités manuelles et ludiques à mettre en place dans le quotidien avec leurs enfants. Le retour de certains parents expliquant qu'ils manquaient de matériel d'activité a entraîné une mobilisation des éducateurs pour recenser les besoins et apporter la contribution du service pour y répondre. Ainsi, certains se sont déplacés dans les familles qui le souhaitaient, avec toutes les précautions nécessaires, pour apporter jeux, jouets, gommettes, crayons et autres pâtes à modeler, financés en partie par la Fondation Bettencourt.

Comme tous les projets réunissant du public, le Café des Parents autrefois ouvert à tous ceux intéressés par le partage d'expériences autour d'un thème spécifique lié à l'éducation, n'a pas pu perdurer cette année. Néanmoins, ce groupe de paroles conçu à partir d'un court film pédagogique, et au départ s'adressant uniquement aux parents, a pu évoluer vers des échanges intrafamiliaux à partir de ce même média. Cette nouvelle pratique expérimentée avec réussite auprès de deux familles s'avère particulièrement intéressante et représente aujourd'hui un nouvel outil de guidance parentale que le service se fait fort de développer pour d'autres familles et autour de nouveaux sujets d'éducation.

Cette année encore, le service a connu des mouvements de personnel : Deux éducatrices parties en congés maternité, prolongés en congés parentaux, en janvier et février 2020. Une éducatrice a quitté le service en juillet pour une autre région. La psychologue « méta » a démissionné en juillet également et une secrétaire en août.

Cette année encore, les recrutements ont été particulièrement difficiles à mettre en place, la pénurie d'éducateurs spécialisés mais aussi globalement de travailleurs sociaux devenant très alarmante. En outre, le recrutement de secrétaires représente également une gageure. Néanmoins, de nouveaux salariés sont venus remplacer en CDD puis en CDI les anciens et, au mois d'octobre, l'équipe était au grand complet !

Ainsi, nous ont rejoint une éducatrice de jeunes enfants, une éducatrice spécialisée arrivant du SAU de Colombes, une éducatrice fraîchement débarquée d'Italie, un éducateur spécialisé venant quant à lui de l'Est de la France. Le poste à mi-temps de secrétaire est resté vacant durant le dernier trimestre. L'engagement dans son travail de la secrétaire en poste à temps plein a permis de pallier cette absence jusque fin décembre. Concernant le poste de psychologue intervenant exclusivement sur les temps de réunions cliniques, le peu de candidatures reçues nous est apparu plutôt inquiétant, mais suffisant en l'occurrence, la professionnelle choisie ayant intégré le service en septembre.

Si cette année encore, des mouvements de salariés ont eu lieu, la dynamique de l'équipe est restée positive, l'équipe se sent même plus soudée, solidaire, la communication entre les membres est saine et sans entrave, chacun montrant du respect quant à la qualité du travail des autres. Les salariés ont exprimé cette année une satisfaction à venir au travail, malgré les difficultés liées à la crise sanitaire. Par ailleurs, une éducatrice stagiaire a rejoint nos services cette année. Cette expérience, positive pour tous, a débouché sur une proposition de CDD de remplacement congé maternité.

- **LA DYNAMIQUE RH**
- **LES ENJEUX POUR LE SERVICE ET LES PERSPECTIVES**

Le constat inquiétant des carences en termes de soins au sein des CMP n'est plus à faire. Malgré les nombreuses sollicitations des psychologues du service à l'adresse de leurs confrères du service public, les listes d'attente s'allongent et les besoins en urgence de thérapies, de bilans psychologiques ou orthophoniques ne sont pas pris en charge. Les conséquences sur les familles et le développement des enfants sont graves. C'est pourquoi nous avons cherché cette année à développer un partenariat avec des professionnels en libéral, tant du côté des psychologues pour ce qui concerne les bilans psychologiques que du côté des orthophonistes. Cette démarche est nouvelle, et nous nous confrontons à la difficulté de l'incertitude concernant la qualité du travail de professionnels que nous ne connaissons pas. En ce qui concerne les orthophonistes, les recherches sont restées sans succès, les listes d'attente étant en libéral aussi longues qu'en CMP. Du côté des psychologues, deux professionnelles ont répondu avec intérêt à nos attentes en terme de bilans. Nous avons décidé d'utiliser une partie du budget « dépannage familles » pour financer quelques consultations de ce type.

Parmi l'arrivée massive de mesures d'AEMO au mois de décembre, un certain nombre relevait de délégations de compétence provenant de divers territoires. Les juges de ces différents départements ordonnaient la mise en œuvre de mesures d'AEMO renforcées, de Soutien au Maintien à Domicile, mettant en lumière une carence évidente au sein de notre département en termes d'établissements pouvant répondre de manière adaptée à la demande judiciaire et à l'évolution des besoins. Un projet en ce sens est en cours de réflexion au sein du service.

# CHIFFRES CLEFS

## Chiffres clefs : besoins et activité

### 175 enfants accompagnés / par Mesure

- **Tranche d'âge :**
  - 0 à 3 ans 2,3 %
  - 3 à 6 ans 8,6 %
  - 6 à 10 ans 23,4 %
  - 10 à 13 ans 22,8 %
  - 13 à 16 ans 32 %
  - 16 à 18 ans 10,9 %
- **Répartition par genre**
  - Garçons : 84 = 60%
  - Filles : 64 = 40%
- **Institut ou personne à l'origine de l'intervention :**
  - Etablissements scolaires : 44 %
  - Services santé (CMP, hôpitaux privés, ) : 17 %
  - Proches : 13 %
  - Autres, police, extensions de mesure : 6 %
  - Services AED, EDAS : 5 %
  - NSP : 15 %
- AED : 10 %
- AEMO : 90 %

- Taux d'activité en n-1= 140 enfants
- Nombre d'enfants accompagnés dans l'année (flux) = 248
- Durée accompagnement des mesures terminées
  - AEMO : 48 mois
  - AED : 50 mois
- Mesures en attentes : 20

- **Lieu de résidence des enfants :**
  - Au domicile de la mère 53,14 %
  - Au domicile du père 8,6 %
  - Au domicile du couple 23,4 %
  - Garde alternée 8,6 %
  - Tiers digne de confiance 6,3 %

**LES ORIENTATIONS/LES SORTIES**

- **41,7 % de mesures terminées dans l'année (soit 73 mesures)**
  - AED : 21/84 = 22 %
  - AEMO : 63/84 = 78 %
  
- **Motif de l'interruption**
  - Evolution positive 49 %
  - Demande de la famille 1 %
  - Changement de service 5 %
  - Déménagement 18 %
  - Impossibilité de coopérer 1 %
  - Majorité 14 %
  - Evolution vers autre type de mesure 12 %
  - Dont placement de 5 enfants
    - Préparé 60 %
    - Urgence 40 %

## Un climat familial apaisé dans le contexte du confinement !

S'il est un fait qui a marqué cette année 2020, c'est bien la survenue dans nos vies du Covid19 et de la crise sanitaire internationale qu'il a entraînée. Notre activité professionnelle d'accompagnement et de soutien aux enfants en danger dans leur contexte de vie nous a évidemment amenés à nous questionner et nous inquiéter des conséquences particulières du confinement. Comment ces familles dont les problématiques tournent autour des difficultés relationnelles intrafamiliales allaient pouvoir s'en sortir en se retrouvant contraints à vivre ensemble 24h sur 24 ? Comment ces parents allaient-ils parvenir à gérer la scolarité, bien souvent compliquée, de leurs enfants ? Comment ces enfants allaient-ils pouvoir supporter les tensions intrafamiliales déjà prégnantes auparavant et potentiellement plus massives du fait du confinement ? Les violences déjà présentes n'allaient-elles pas surgir d'autant plus fort ? Les informations nationales nous alertaient sur l'explosion des violences intrafamiliales, le nombre des appels aux 119 augmentaient... Tout nous laissait craindre une évolution délétère du climat au sein des familles que nous accompagnions, d'autant plus que les conditions de vie dans des logements exigus pour un certain nombre d'entre elles pouvaient rendre cette situation d'enfermement plus difficile à vivre encore.

C'est la raison pour laquelle nous nous sommes étonnés de constater que le confinement n'a pas eu les conséquences tragiques que nous appréhendions au sein des familles que nous accompagnions.

Certains parents l'ont constaté : la fermeture des écoles a permis à certains enfants habituellement agités, manifestant leur souffrance et leurs angoisses à travers des comportements agressifs à l'école, comme en famille, de s'apaiser, de retrouver des relations au sein de leur fratrie plus sereines. En outre, malgré les inquiétudes potentielles concernant leurs revenus dues au chômage technique pour un certain nombre de parents, malgré les difficultés liées à la mise en place du télétravail pour les autres, il nous est apparu que bon nombre d'entre eux ont pu et su utiliser cette situation singulière pour s'autoriser à passer du temps avec leurs enfants, de se rendre disponibles pour faire des activités et passer des temps conviviaux en famille. Ainsi, dans ces circonstances particulières de vie restreinte à la cellule familiale, à l'écart de la pression sociale poussant à la réussite et à la performance (à l'école, au travail), les familles que nous accompagnions ont découvert, elles aussi, un certain apaisement intrafamilial.

Et si ces familles, pourtant fragilisées par des problématiques sociales, familiales, psychologiques... importantes, semblent avoir passé ce confinement de manière plutôt sereine, c'est probablement aussi grâce au soutien et à l'accompagnement du service éducatif déjà mis en place. Les éducateurs se sont efforcés de se montrer particulièrement présents et attentifs aux familles auprès desquelles ils interviennent. Les conseils apportés en termes éducatifs, d'activités ludiques, de scolarité à distance, la disponibilité accordée, l'écoute bienveillante et rassurante, ont sans nul doute participé au bon déroulement de ce confinement que nous avons constaté.

Si nous pouvons nous permettre d'émettre cette hypothèse rassurante sur l'efficacité de nos accompagnements, c'est que l'ensemble de l'équipe a pu noter une évolution des contacts avec les familles au fil du temps de cette période de confinement. En effet, durant les toutes premières semaines, les éducateurs ne parvenaient pas toujours aisément à joindre les parents, et lorsqu'ils y réussissaient, ceux-ci n'exprimaient pas de besoins particuliers. Passés les premiers temps, les familles se sont de plus en plus fréquemment tournées d'elles-mêmes vers « leur » éducateur référent pour exposer leurs difficultés dans le quotidien et obtenir des conseils (suivi de scolarité à distance, interdictions de sorties difficiles à faire respecter par leurs adolescents, maintien des repères dans l'organisation du quotidien...). Enfin, il s'est avéré indispensable pour un certain nombre d'entre elles de reprendre les rencontres « en présentiel », dans le respect des gestes barrières. Les éducateurs, souvent alors reçus avec chaleur, ont pu également montrer un certain soulagement à observer par eux-mêmes le climat apaisé décrit par les familles. Même si ces situations sont très peu nombreuses, au sein de certaines familles néanmoins, la durée de la période de confinement s'est avérée trop importante pour permettre de faire perdurer l'apaisement des tensions. Ainsi, certaines relations intrafamiliales (parents/ado notamment) auparavant très tendues, se sont de nouveau « enflammées » avant la fin du confinement.

**Valérie Durand, directrice adjointe**

## TEMOIGNAGES SUR L'ACTIVITE



## Evolution des pratiques professionnelles

La révolution nécessaire des pratiques durant la période de confinement (réunions en visio, usage exacerbé du téléphone et des applications pour les contacts interprofessionnels et avec les familles, télétravail contraint) a laissé des traces durables dans l'organisation du travail et les pratiques professionnelles éducatives lorsque nous en sommes sortis.

La pratique des entretiens en visio pour les parents éloignés de la région est devenue pour tous un moyen intéressant et courant d'organiser des rencontres à distance. L'usage du téléphone professionnel par les éducateurs qui, jusqu'alors, se questionnaient sur les répercussions dans leur travail, s'est transformé en un outil de travail indispensable et perçu comme particulièrement pertinent, notamment dans les échanges avec les jeunes. En effet, il a été fréquent depuis de constater l'importance des sms dans la possibilité de maintenir un contact avec des jeunes « fuyants » mais pour lesquels la régularité des messages de l'éducateur, qu'il y ait des réponses ou non, permet à ces jeunes d'éprouver la permanence de la relation et la sécurité de l'accompagnement qui perdure malgré leur mise à distance. Nombre d'entre eux ont pu et su, peu avant leur majorité, faire appel à leur éducateur pour répondre à leurs besoins, après des semaines voire des mois de contacts exclusivement par messages.

Les mesures de distanciation physique comme l'impossibilité de toute activité extérieure qui ont suivi le déconfinement ont également nécessité une réorganisation des espaces de rencontre. Au sein du service, la salle de réunion en tant qu'espace suffisamment grand s'est transformée en salle de d'entretien, tandis que nos pièces plus exigües n'étaient plus que rarement utilisables. Notre salle d'archives s'est vue dédiée aux entretiens, après avoir été réaménagée par les soins de l'équipe éducative pour ce nouvel usage. Pour autant, cela n'était pas suffisant. Avec les enfants et plus particulièrement avec les jeunes, parce que les rencontres au domicile ou au service n'étaient pas opportunes, les entretiens en voiture se sont développés, souvent agrémentés de repas pris en « click and collect » pour plus de convivialité. Les éducateurs ont alors pu de nouveau se rendre compte de tout l'intérêt du contexte particulier de la voiture comme facilitateur d'échanges.

### **Formation collective : *Intégrer la dimension interculturelle dans le travail social et le soin.***

L'équipe éducative ainsi que la directrice adjointe ont bénéficié d'une formation collective dispensée par Corinne Zongo-Wable, anthropologue, travaillant notamment aux côtés de Marie-Rose Moro à l'hôpital Cochin.

Cette formation avait pour objectif d'accompagner l'équipe dans l'acquisition de compétences interculturelles, afin de mieux appréhender les questions liées à l'altérité.

Au-delà de la réflexion sur un nécessaire décentrage culturel, cette formation nous a apporté des connaissances sur d'autres systèmes familiaux (la parenté, la place de la mère et du père au sein de la famille, les liens parentaux à l'égard de l'enfant, la place de l'individu dans la famille et dans la société), sur d'autres représentations culturelles de la maladie et de la souffrance, ainsi que sur les répercussions psychiques de la migration de l'exil.

Ces connaissances ont été éclairées par des exemples de prises en charge de troubles chez l'enfant par des consultations en médiation transculturelle menées par l'équipe de Marie-Rose Morot.

Ces éclairages ont permis à chacun de faire des liens avec de nombreuses situations d'enfants accompagnés au sein du service. Au regard de ces nouvelles connaissances et des outils méthodologiques proposés (le codage culturel et le génogramme transculturel), nous avons pu nous décentrer de nos repères culturels habituels pour appréhender différemment l'analyse de certaines de ces situations.

Ces deux journées de formation ont été particulièrement appréciées par l'ensemble de l'équipe qui a pu exprimer toute sa satisfaction et les bénéfices à venir dans l'accompagnement de ces familles issues de la migration.

### **Réflexion sur les projets de formation**

Depuis plusieurs années déjà l'équipe éducative se questionne sur la problématique de repérage des situations d'inceste, ainsi que sur le concept de climat incestuel : qu'est-ce que cela représente, quelles répercussions sur le développement de l'enfant ? En l'occurrence, dans le courant de cette année 2020, deux situations ont fait débat et particulièrement retenu notre attention.

La première semblait ne faire aucun doute pour l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire : des propos extrêmement clairs de l'enfant exprimés à l'âge de 3 ans, des comportements par la suite tout aussi significatifs repérés à l'école maternelle, qui ont déclenché à deux reprises un signalement de la CRIP au Parquet ainsi qu'une enquête judiciaire qui s'est conclue par un non-lieu et l'intervention du Juge des enfants. La mise en place de la mesure d'AEMO a permis de repérer de nouveau des éléments de danger autour d'une forte suspicion d'inceste, et à tout le moins un climat fortement incestuel. Néanmoins, et bien que le juge des enfants se soit montré également très inquiet, les éléments d'observation rapportés par le service n'ont pas permis au Magistrat de transiger face, d'une part à des parents niant toute responsabilité dans les comportements sexualisés de leur petite fille, d'autre part à une nouvelle enquête judiciaire concluant de nouveau au non-lieu. Alors que nous sollicitons le placement immédiat de l'enfant et de sa petite sœur, le juge a décidé d'un renouvellement de la mesure d'AEMO, cette fois sous conditions, et mandaté un nouveau service pour l'exercer, considérant que le travail par notre service avec cette famille n'était plus envisageable. Ainsi, malgré les

convictions partagées par le juge des enfants, les observations apportées par le service éducatif ne représentaient pas des éléments factuels de danger attendus par la justice. Comment parvenir à protéger ces enfants manifestement en prise au quotidien avec une situation incestueuse ?

L'autre situation relève d'une problématique incestuelle au sujet de laquelle l'équipe s'est trouvée scindée. Si pour certains, le père montrait clairement des signes de proximité physique avec sa jeune adolescente ainsi qu'une forme d'emprise sur elle, et de toute-puissance à l'égard de la justice, l'autre partie de l'équipe observait une forte complicité et le souhait de retrouver un lien chaleureux avec sa fille en dehors du regard pesant de l'éducatrice. Ainsi, le concept de climat incestuel et le danger qu'il représente dans ses répercussions sur le développement de l'enfant n'étaient pas suffisamment clairs pour l'équipe dans son ensemble.

Ces deux situations, auxquelles se sont ajoutés des sorties littéraires sur cette problématique ainsi que le mouvement de « libération de la parole » qui s'en est suivi dans les media, nous ont amenés à solliciter une formation collective

sur ce sujet dont l'équipe pourra bénéficier dans le courant de l'année 2021.

